

**RAPPORT N° 02/1-03
au Conseil Municipal**

OBJET

**REFECTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORTS
(REPARATIONS SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE DINA)**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Suite au passage du cyclone DINA, une grande partie des équipements d'éclairages de terrains de sports (football, boulodrome, plateau polyvalent...) de la Ville ont été détériorés. Le présent appel d'offres consiste au rétablissement du bon fonctionnement de ces installations.

Les travaux comprennent :

- la fourniture et pose de poteaux,
- la fourniture et pose de projecteurs d'éclairage,
- la confection de ferrures pour la fixation des projecteurs,
- la fourniture et pose de coffrets de commande et de fixation des, appareillages,
- la fourniture et pose de câbles.

Le marché est divisé en deux lots :

- lot 1 : Terrains de football,
- lot 2 : Terrains polyvalents.

L'allotissement est justifié par les spécificités des matériels nécessaires pour la réalisation des travaux et par l'obligation de faire exécuter ceux ci dans les délais souhaités.

De même, il favorise l'ouverture de la concurrence aux PME selon leur compétence.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 220 000 euros

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 23 – article 2315

Je vous demande donc :

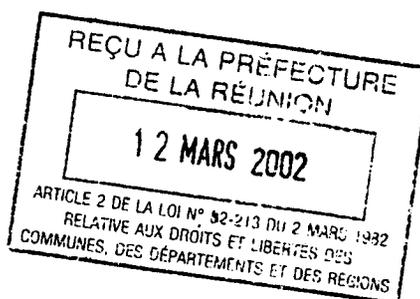
- 1) D'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le service technique (Service ELECTRICITE).
- 2) D'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (Appel d'offre ouvert suivant Articles 10, 58 à art.60 du CMP).

RAPPORT N° 02/1-03

- 3) De m'autoriser à solliciter éventuellement les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants.
- 4) De prendre acte du lancement de la procédure.
- 5) De m'autoriser à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.
- 6) D'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon Délégué

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/1-03
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1^{er} mars 2002

OBJET

**REFECTION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORTS
(REPARATIONS SUITE AU PASSAGE DU CYCLONE DINA)**

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes des Départements et des Régions modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le Rapport N° 02/1-03 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Christian ALBANY, 8^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet dont les crédits sont prévus au chapitre 23 – article 2315

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (Appel d'offre ouvert suivant les Articles 10, 58 à 60 du CMP)

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter éventuellement les subventions nécessaires et à contracter les emprunts correspondants.

DELIBERATION N° 02/1-03

ARTICLE 4

Prend acte du lancement de la procédure et autorise le Maire à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission d'appels d'offres ou en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
fait à Saint-Denis, le 07 MARS 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

